Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

CAPITAL LONG TERME

Fonds Commun de Placement (FCP)

ISIN : FR0013197472

Nom de l'initiateur : **Zenith AM**

Site internet : www.zenith-am.com

Contact : **appeler le +33 1 80 98 00 50 pour de plus amples informations**

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Zenith AM en ce qui concerne ce document d'informations clés. Zenith AM est une société de gestion de portefeuille agréée et réglementée par l'AMF. Date de production : **19/10/2026**

En quoi consiste ce produit ?

Durée

CAPITAL LONG TERME (le « FCP ») a été constitué pour une durée de 99 ans. Zenith AM (la « Société de gestion ») peut cependant décider de le dissoudre par anticipation à tout moment. Des informations sur les possibilités de rachat figurent dans la section « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? ».

Type

Le FCP est un OPCVM constitué juridiquement sous la forme d'un fonds commun de placement de droit français. Il est géré par la Société de gestion. Le dépositaire du FCP est la BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM). D'autres informations sur le FCP ainsi que le prospectus, les rapports annuels et semestriels et les valeurs liquidatives sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès de la Société de gestion. Affectation du résultat : capitalisation. Devise de la part du FCP : euro. Classification SFDR : article 6. Conseiller : FIDIA PATRIMOINE.

Objectif

Cet OPCVM est un Fonds Commun de Placement. Il a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de cinq (5) ans minimum, une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur de référence (composé de 50% MSCI WORLD NR EUR dividendes réinvestis et de 50% Bloomberg Barclays Series-E EURO GVT 3-5YR coupons réinvestis) par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire (le « Fonds » ou l'« OPCVM » ou le « FCP »). Le profil de risque du portefeuille est flexible et varie de façon significative autour de l'allocation cible 50% actions / 50% taux en fonction des anticipations du gérant.

Politique d'investissement : Afin d'atteindre l'objectif de gestion, l'exposition de l'OPCVM aux différentes classes d'actifs respecte la répartition suivante :

• 0% à 100% de l'actif en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro ou en devises émis par des émetteurs souverains, publics ou privés domiciliés dans l'Union Européenne, aux Etats-Unis ou en Suisse, de toute duration et sans limite de notation (Investment Grade ou titres spéculatifs/high yield). La répartition dette privée/ dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps. L'OPCVM respecte toutefois les contraintes de notations suivantes :

O De 0 à 20% de l'actif en titres de créances non notées

O De 0 à 60% de l'actif en titres de créances notés High Yield.

La sélection des titres ne s'appuie ni mécaniquement ni exclusivement sur les notations émises par les agences de notations.

• De 0 à 80 % de l'actif en actions de toutes capitalisations ayant leur siège social dans l'Union Européenne, aux Etats-Unis ou en Suisse.

• Tout autre type d'exposition en actions ou titres de créances sur d'autres zones géographiques (dont les pays émergents) se fera à travers des OPC éligibles dans la limite globale de 10% de l'actif net relevant de la Directive 2009/65/CE et/ou de FIA respectant les quatre (4) critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FCP pourra intervenir, à des fins d'exposition et/ou de couverture, sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisés français ou étrangers (le niveau de levier maximal est limité à 2).

L'OPCVM pourra être exposé au risque de change jusqu'à 50% de l'actif. Les principales devises concernées sont le dollar USD, la livre sterling (GBP) et le franc suisse (CHF).

L'exposition cumulée, tout instrument confondu, aux actions et aux titres de créances spéculatifs à l'achat (High Yield) ou non notés ne pourra excéder 80% de l'actif.

La mise en œuvre de la stratégie d'investissement s'articule principalement autour de trois (3) étapes.

1. Une première étude permet de quantifier les régimes de marché (haussier ou baissier) sur les grandes classes d'actifs suivies (actions, obligations,) et de définir d'éventuelles phases d'excès.

2. En fonction de ces conclusions et des anticipations du gestionnaire, les expositions sont déterminées ainsi :

- Poche « actions » : les actions sont sélectionnées en combinant trois (3) critères : le momentum sur le cours du titre, la qualité des équilibres financiers et d'exploitation et une valorisation comparative attractive.
- Poche « diversification » : les thématiques sont déterminées de manière discrétionnaire en fonction de leur régime de marché, et de critères momentum.
- Poche « taux » : les investissements du portefeuille seront répartis sur différentes maturités.

3. Construction du portefeuille et suivi des risques.

Investisseurs de détail visés

Le FCP est destiné à tous les investisseurs dont l'objectif est qui cherchent à s'exposer aux risques de marché dans le cadre d'une gestion discrétionnaire d'allocation d'actifs. Les investisseurs doivent être capables de tolérer des fluctuations de valeurs et des pertes significatives. Rien ne peut garantir qu'ils récupéreront le montant investi à l'origine. Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs prévoyant de retirer leur apport dans un délai de cinq ans. L'évaluation de la Société de gestion ne constitue pas un conseil d'investissement.

Son objectif est de donner aux investisseurs une indication initiale leur permettant de déterminer si le FCP est adapté à leur situation, en tenant compte de leur niveau d'expérience, de leur appétit pour le risque et de leur horizon d'investissement.

Assurance

Il est rappelé que ni le capital investi, ni le niveau de performance du FCP ne font l'objet de garantie ou de protection. Ainsi, le capital initialement investi pourra ne pas être intégralement restitué.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez l'investissement pendant cinq (5) ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Par ailleurs, vous serez exposé aux risques suivants (non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque), à savoir : risque crédit, risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque actions, risque de taux, risque de change, risque d'investissement sur les marchés émergents, risque de liquidité, risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement, risque lié à l'investissement en actions de petite capitalisation, risque lié à l'utilisation des risque en matière de durabilité.

Une description détaillée de l'ensemble des risques figure dans le prospectus du FCP à la section « profil de risque ». Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les scénarios de performance qui pourraient être attendus

Période de détention recommandée : cinq ans minimum ***Exemple d'investissement : 10 000 €***			
Scenarii		1 an	5 ans (période de détention recommandée minimale)
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	**6 490€** -35,08%	**5 560€** -11,08%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	**8 250€** -17,53%	**8 420€** -3,38%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	**10 250€** 2,46%	**10 770€** 1,50 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	**12 010€** 20,08%	**12 640€** 4,80%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :
- le 29/09/2017 et le 30/09/2022 pour le scénario défavorable ;
- le 29/03/2019 et le 28/03/2024 pour le scénario intermédiaire ;
- le 31/03/2020 et le 31/03/2025 pour le scénario favorable.

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarios et selon les paramètres suivants : un investissement de 10 000 € pour des durées de détention d'un an et de cinq ans, cette dernière étant égale à la période de détention minimale recommandée. Ces différents scénarios indiquent la façon dont l'investissement pourrait se comporter et permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés ne sont qu'une estimation des performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. La performance dépendra de l'évolution du marché et de la durée de conservation de l'investissement ou du produit.

Le scénario de tensions montre ce que pourrait être la performance dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte du cas de blocage des rachats.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit, mais pas nécessairement tous les frais perçus par le conseiller ou le distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Zenith AM n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

L'incidence sur le rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour deux périodes de détention différentes. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Les montants sont basés sur les données issues du calcul de performance du scénario intermédiaire.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :
Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts, relatif au produit, sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 € Scenario (calculs basés sur le scenario intermédiaire)	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après cinq ans
Coûts totaux	206,00€	1 156,46€
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an (*)	2,06%	2,09%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,59% avant déduction des coûts et de 1,50% après cette déduction.

Composition des coûts :
Le tableau ci-dessous indique :
- l'incidence annuelle des différents types de coûts TTC ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels	**Coûts d'entrée**	0€	0% représente l'incidence des coûts déjà inclus dans le prix que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.
	Coûts de sortie	0€	0% représente l'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement.
Coûts récurrents	**Coûts de transaction**	34€	0,34% représente l'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	172€	1,72% représente l'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	**Commissions liées aux résultats**	0€	10% TTC de la performance au-delà de l'indicateur de référence avec mécanisme de "High water mark".
	Commissions d'intéressement		Non applicable.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandé est de cinq (5) ans minimum.
Ce produit convient aux investissements à long terme. Les parts du Fonds peuvent en principe être rachetées chaque jour de valorisation. Sauf mention contraire dans le prospectus, une telle opération n'engendre en principe aucun coûts ou frais.
Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour ouvré (J) par le dépositaire avant 11h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine VL calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J). La VL est calculée en J+1 chaque jour ouvré à l'exception des jours fériés (au sens de l'article L3133-1 L222-11 du Code du Travail) ou de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext SA). Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié civil en France (au sens de l'article L3133-1 du Code du Travail) ou si les bourses de références sont fermées, la centralisation des souscriptions/rachats s'effectue le jour ouvré suivant.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de gestion dans le cadre de sa valorisation et un mécanisme de plafonnement des rachats (« gates ») peut également être mis en œuvre. Pour plus d'informations sur ces mécanismes, veuillez vous reporter au prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation relative au FCP peut être adressée par courrier à : Zenith AM 8, rue du Général Foy 75008 PARIS ou par courriel à l'adresse électronique suivante : info@zenith-am.com

La responsabilité de Zenith AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Autres informations pertinentes

Pour de plus amples informations sur le produit, sont tenus à disposition de l'investisseur le prospectus et le reporting sur le site internet de la société de gestion : https://www.zenith-am.com/produits-services/opcvm/capital-long-terme/. Des informations sur la performance de la part du FCP au cours des 10 dernières années (ou des années civiles complètes depuis le lancement de la part du FCP, si celle-ci a été lancée depuis moins de 10 ans) sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion.
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.zenith-am.com. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.